

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de BESSAN

Champ captant de la Barquette

Le projet présenté par la mairie de Bessan, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande la déclaration d'utilité publique, au titre du Code de la Santé publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune à partir du champ captant de la Barquette et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet ci-dessus mentionné, instaurer les périmètres de protection et les servitudes nécessaires au champ captant de la Barquette.

Cette enquête se déroulera dans la commune de Bessan.

Monsieur Jean-Pierre RABAT, ingénieur CNAM retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans la mairie de Bessan (Place de la Mairie - 34550 BESSAN) pendant **31 jours** consécutifs, du **lundi 21 novembre 2016 au jeudi 22 décembre 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi 8h30-12h00 / 15h00-18h00) et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, à la mairie de Bessan les observations du public les jours suivants :

le lundi 21 novembre 2016 de 09H00 à 12H00

le mercredi 07 décembre 2016 de 15H00 à 18H00

le jeudi 22 décembre 2016 de 15H00 à 18H00 (fin de l'enquête : 18H00)

Le commissaire enquêteur recevra également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Emmanuel LALANDE (e.lalande@bessan.fr).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance des rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.